

## Explication sur BEVASYS

BEVASYS est mis pour « Belgian Vehicle Approval System »

Grâce à BEVASYS, une demande d'homologation peut être introduite facilement et rapidement. De plus, cette application simplifie la gestion d'une demande au sein des instances d'homologation et donne au client, mais aussi à la personne qui traite le dossier, une vue générale de ses demandes et de ses certificats obtenus.

Vous pouvez, de cette manière, introduire des demandes pour l'obtention des homologations suivantes :

- Homologation CE de types de véhicules.
- Homologation CE de types de composants, systèmes et entités techniques.
- Homologation CE de types de véhicules « en petites séries »
- Homologation nationale de types de véhicules « en petites séries »
- Homologation nationale d'un véhicule à titre individuel.
- Homologation nationale de types de composants, systèmes et entités techniques.

Cependant, ne peuvent être traitées de cette manière que les demandes pour lesquelles le (type de) véhicule, le système, le composant ou l'entité technique satisfait aux définitions reprises dans les textes suivants :

- Pour les types de véhicules : les directives européennes 2007/46/CE, 2002/24/CE, 2003/37/CE et l'arrêté royal du 15 mars 1968 modifié par l'arrêté royal du 14 avril 2009 (!).
- Pour les types de composants, systèmes et entités techniques : les législations européennes et/ou internationales ou, à défaut, la réglementation belge existante en la matière (y compris la réglementation belge divergente de la réglementation européenne/internationale).
- Pour les véhicules à titre isolé : la directive européenne 2007/46/CE, l'arrêté royal du 15 mars 1968 modifié par l'arrêté royal du 14 avril 2009 et l'arrêté royal du 15 mars 1968 antérieur à la modification du 14 avril 2009 (ceci lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative à cause, par exemple, d'une date de mise en service antérieure au 14 avril 2009).

Durant le traitement de votre demande d'homologation (request for approval ou RFA), vous pouvez, à tout moment, consulter l'état d'avancement de votre dossier et ceci à partir de n'importe quel ordinateur disposant d'une liaison Internet. Lorsqu'il doit être fait appel à un ou plusieurs tests de laboratoire, vous avez aussi l'occasion de consulter quels sont les documents nécessaires dans le dossier électronique et de les y ajouter.

## Comment fonctionne BEVASYS ?

En tant que constructeur ou son représentant, vous avez projeté d'utiliser un (type de) véhicule, système, composant ou entité technique en Belgique, en Europe ou ailleurs. Il va de soi que, pendant cette phase de projet, il doit être aussi tenu compte de la réglementation en vigueur. Dans le cas d'un (type de) véhicule, il doit aussi être déterminé à quelle catégorie internationale de véhicules ce dernier appartient.

Lorsque vous demandez une homologation pour un type de véhicule repris dans la catégorie internationale de véhicules indiquée ci-avant, vous pouvez retrouver dans la directive européenne indiquée au tableau ci-dessous le formulaire de renseignements obligatoire pour introduire la demande d'homologation.

Catégorie du véhicule	Directive adéquate (dernière version)
M, N, O	2007/46/CE
T, C, R, S	2003/37/CE
L	2002/24/CE

Vous retrouverez ces directives européennes et d'autres informations encore grâce au lien suivant :

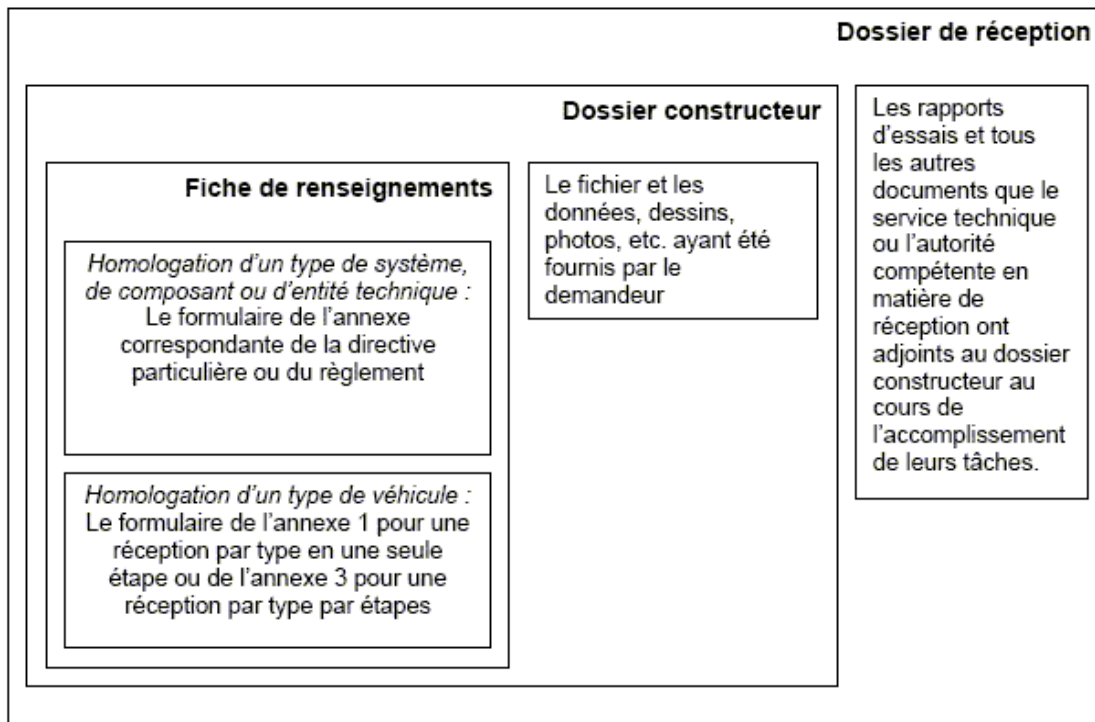
[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/documents/directives/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/documents/directives/index_en.htm)

Après l'introduction de votre RFA et la présentation d'éventuelles homologations partielles ou d'éventuels rapports de tests ou encore d'éventuels calculs et photos, l'autorité d'homologation certifiera que votre type de véhicule, composant, système ou entité technique répond aux dispositions administratives et aux prescrits techniques belges et/ou européens et/ou internationaux.

Chaque demande d'homologation consiste en :

- une page de garde comprenant les paramètres généraux de votre demande.
  - un dossier d'information comprenant le formulaire de renseignements, les données complémentaires, dessins et calculs.
- Après le traitement de votre demande, le SPF constituera un pack d'information et délivrera votre certificat d'homologation ou vous notifiera son refus d'homologation.

Voici une vue schématique du pack d'information tel que défini dans la directive européenne 2007/46/CE :



### Quels sont les cas où BEVASYS ne peut pas être utilisé?

Demandes d'information.  
 Questions sur l'état d'avancement d'un dossier.  
 Adaptations à apporter aux homologations nationales existantes.  
 Demandes de traitement prioritaire.  
 Demandes d'arbitrage en cas de problème dans une station de contrôle technique.  
 Demandes d'arbitrage pour l'exportation de véhicules vers d'autres états membres de l'UE.  
 Modifications à apporter au répertoire des véhicules tenu par la Direction pour l'Immatriculation et l'Homologation des véhicules, Service Immatriculations des Véhicules (D.I.V.).

### Pour qui est destiné BEVASYS?

Tout constructeur et/ou son représentant tel que défini dans les directives européennes 2007/46/CE, 2003/37/CE et 2002/24/CE pour lesquelles l'« initial assesment » et/ou la surveillance de la conformité de la production est(sont) exercé(e)(s) ou géré(e)(s) par l'instance d'homologation belge.  
 Tout service technique reconnu tel que défini dans les directives européennes 2007/46/CE, 2003/37/CE et 2002/24/CE. Une [liste de ces services techniques](#) est disponible sur notre site web.  
 Les stations pour le contrôle technique périodique qui traitent des procédures de conformité.

### Comment demander un nom d'utilisateur et un mot de passe?

Vous pouvez demander au maximum 2 noms d'utilisateur par constructeur. Pour ce faire, vous envoyez un courriel à l'adresse [homologation.véhicules@mobilite.fgov.be](mailto:homologation.véhicules@mobilite.fgov.be) avec comme objet la mention « DEMANDE D'ACCÈS À BEVASYS » et dont le

contenu indique le nom et la fonction des personnes au sein de votre entreprise qui utiliseront le système. Veuillez aussi faire référence au dossier relatif à l'« initial assesment » et à la COP (Conformity Of Production).  
Dans les 5 jours ouvrables, nous enverrons un courrier recommandé à votre attention à l'adresse postale de votre établissement, comme indiqué dans votre « initial assesment » ; courrier qui reprendra vos données d'inscription.

**Publicaties - Publications**

- <titel van publicatie (zichtbaar op site)>, <bestandsnaam van document>
- .....

**Nieuwsberichten – Nouvelles**

- <titel van nieuws (zichtbaar op site)>, <bestandsnaam van document>
- .....

**Andere – Autre (bv. omzendbrieven, interessante informatie, lijsten, ...)**

- <titel>, <bestandsnaam>
- .....